

Procès-verbal de l'assemblée spéciale dûment convoquée du conseil municipal de Montcerf-Lytton tenue le mercredi 21 octobre 2015 à 19.30 heures au centre communautaire du 16 Principale Nord à Montcerf-Lytton.

Sont présents ; Madame Christianne Cloutier, Messieurs Michel Dénomme, Serge Lafontaine, Claude Desjardins, Ward O'Connor et Réjean Lafond.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le quorum est vérifié et l'assemblée débute à 21.00 heures.

Monsieur Alain Fortin maire déclare l'assemblée ouverte et souhaite la bienvenue à tous. Madame Liliane Crytes exerce les fonctions de secrétaire.

2015-10-195

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Réjean Lafond propose et il est résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que déposé.

- 1.1; Ouverture de la rencontre par le maire
- 1.2; Adoption de l'ordre du jour
- 2.0; Résultat des soumissions et octroi du contrat
- 3.0; Parole au public et période de questions
- 4.0; Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité

2015-10-196

RÉSULTAT DES SOUMISSIONS ET OCTROI DU CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a demandé des soumissions pour des travaux sur le chemin de Montcerf ;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions devaient être déposées au plus tard le lundi 19 octobre à 13.30 heures au bureau municipal;

CONSIDÉRANT QUE quatre soumissions ont été déposées;

| | |
|-------------------------------------|--------------------------|
| D. Heafey & fils Inc. (Egan-Sud) | 123,092.20 \$ sans taxes |
|-------------------------------------|--------------------------|

| | |
|--|--------------------------|
| Construction FGK Inc. (Val-des-Monts) | 129,452.40 \$ sans taxes |
|--|--------------------------|

| | |
|-------------------------------|-------------------------|
| Excavatech J.L. (Maniwaki) | 139,183.00\$ sans taxes |
|-------------------------------|-------------------------|

| | |
|---------------------------------------|--------------------------|
| Pavages Multipro Inc. (Terrebonne) | 150,660.72 \$ sans taxes |
|---------------------------------------|--------------------------|

CONSIDÉRANT QUE suite à l'analyse des soumissions par notre firme d'ingénieurs de la M.R.C. tous les soumissionnaires furent jugés conformes;

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire conforme est D. Heaffy et Fils Inc. avec un montant de 123,092.20 \$ avant taxes;

CONSIDÉRANT QUE dans le rapport déposé par la firme d'ingénieur, celle-ci nous recommande d'accepter la soumission de D. Heafey et fils Inc.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Lafontaine et il est résolu d'accorder le contrat à la firme D. Heafey et fils Inc. au montant de 123,092.20 \$

Adoptée à l'unanimité

2015-10-197

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 22.00, Madame Christianne Cloutier propose et il est résolu de lever l'assemblée.

Adoptée à l'unanimité

Alain Fortin
Maire

Liliane Crytes,
Directrice, générale/sec.trés.